

Rapport d'activité 2010

Gestion des dossiers

La tendance à la baisse du nombre de demandes de naturalisation constatée entre 2004 et 2009 semble prendre la voie inverse. En 2010, le nombre de nouvelles demandes déposées a subit une hausse de 9% passant de 2562 demandes en 2009 à 2800.

Il est tout aussi difficile de déterminer, l'absence de motivation pour la naturalisation des ressortissants étrangers qui en remplissent les conditions, que de déterminer, ce qui motive le dépôt d'une demande de naturalisation à un moment donné.

En 2010, 3099 personnes ont acquis le droit de cité du canton de Genève par naturalisation, toutes procédures confondues.

Quant aux nouvelles demandes déposées, elles atteignent le nombre de 2800.

Objectifs

Il s'agit toujours du maintien de la qualité des prestations et des délais.

Toutefois, les premiers signaux d'alarme commencent à clignoter, le solde d'enquêtes à conduire est supérieur aux enquêtes terminées et "flirte" avec les nouvelles demandes. Si cette tendance devait perdurer en 2011, nous serons tenu d'engager des auxiliaires à la section des enquêtes afin de ne pas prêter les délais d'une procédure de naturalisation.

Législation

Le règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise (RNat A 05.01 art. 5 et art.11) a été modifié le 9 juin 2010. Il supprime l'obligation de présenter une attestation de séjour, lors du dépôt d'une demande de naturalisation. Le SCN accédant au registre des habitants peut s'assurer du séjour du candidat. Cette modification contribue à améliorer la communication entre les services de l'OCP et, par voie de conséquence, la qualité des prestations offertes.

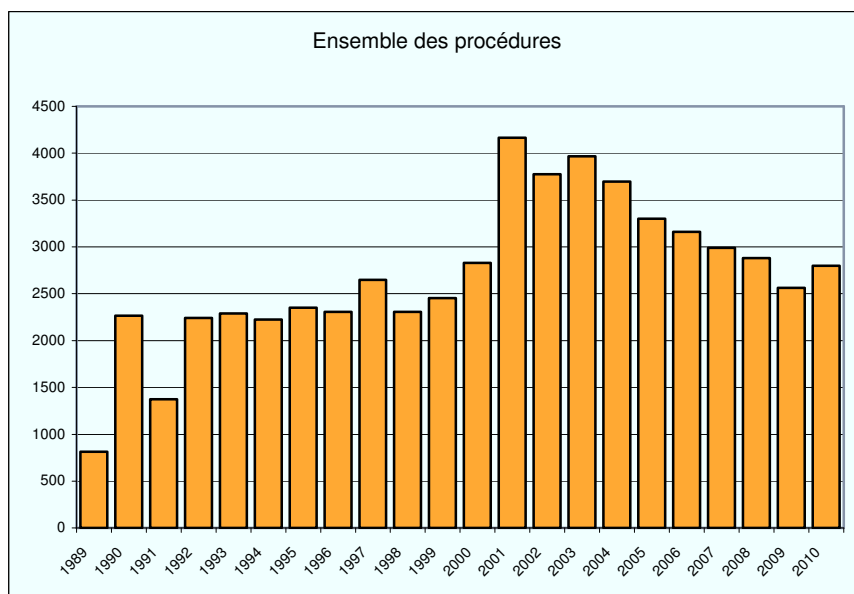
Événement

2010 a vu la fin du règne de Monsieur Cedric Schoeni qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui fut directeur depuis le 1er janvier 1991. Il a été le 7ème directeur dans l'histoire du SCN depuis sa création en 1906.

On se gardera de toute prédiction intempestive face à cette augmentation de nouvelles demandes. Il est judicieux d'attendre la confirmation ou l'infirmité de cette tendance.

1. Nouvelles demandes, toutes procédures

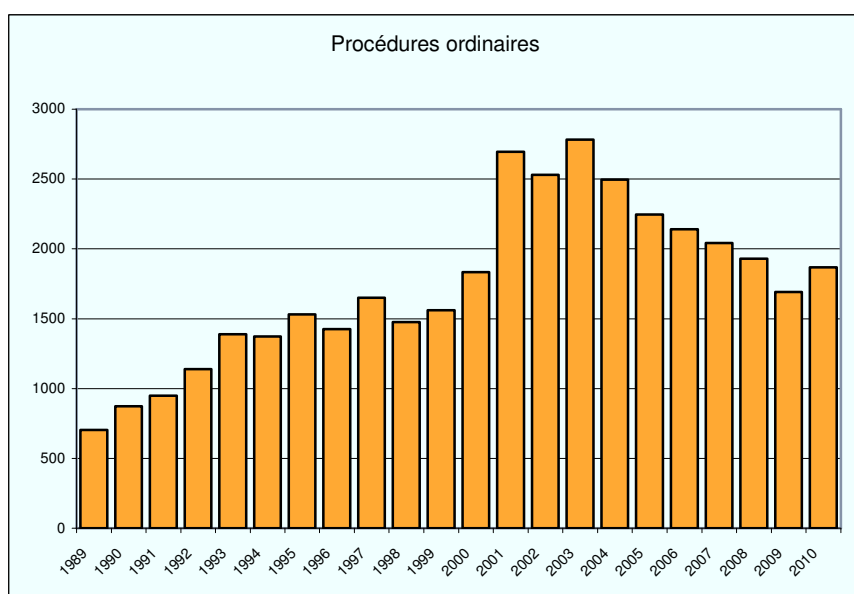
1989	813
1990	2267
1991	1377
1992	2242
1993	2289
1994	2223
1995	2351
1996	2308
1997	2648
1998	2308
1999	2452
2000	2829
2001	4166
2002	3775
2003	3965
2004	3696
2005	3302
2006	3161
2007	2991
2008	2882
2009	2562
2010	2800



2. Nouvelles demandes, procédures ordinaires

(Etranger n'ayant ni parent ni conjoint de nationalité suisse)

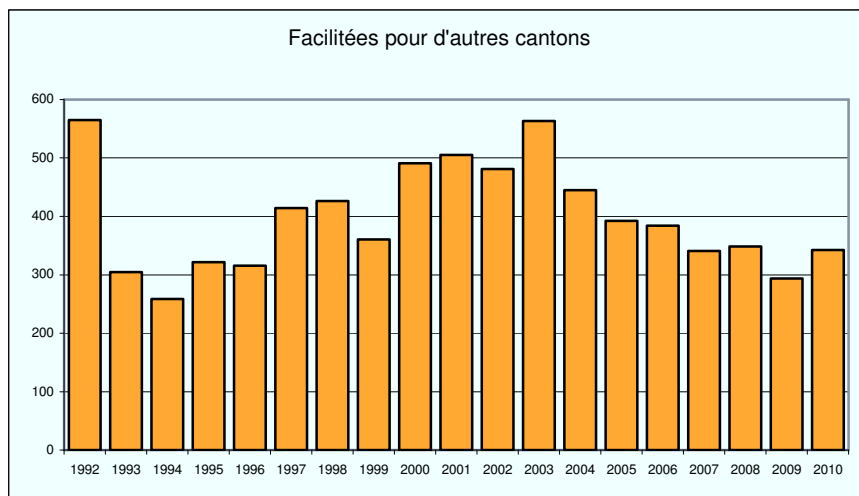
1989	704
1990	873
1991	949
1992	1140
1993	1390
1994	1375
1995	1532
1996	1426
1997	1652
1998	1478
1999	1561
2000	1833
2001	2695
2002	2530
2003	2782
2004	2495
2005	2246
2006	2141
2007	2042
2008	1930
2009	1692
2010	1866



3. Naturalisations facilitées pour le canton de Genève

(Conjoint étranger d'un Suisse ou d'une Suissesse originaire de Genève ou étranger ayant un ascendant direct de nationalité suisse et genevoise)

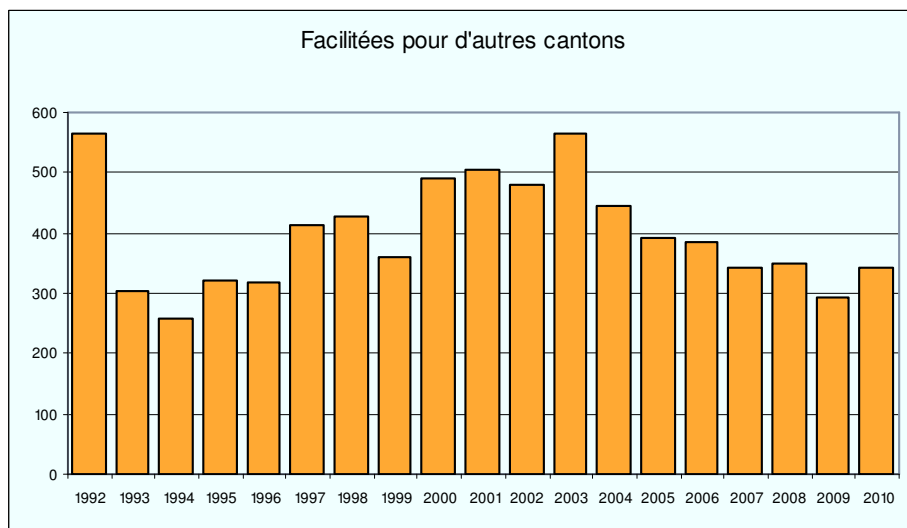
1992	565
1993	305
1994	259
1995	322
1996	316
1997	403
1998	253
1999	399
2000	396
2001	560
2002	518
2003	563
2004	536
2005	462
2006	452
2007	457
2008	463
2009	483
2010	464



4. Naturalisations facilitées pour d'autres cantons

(Identiques aux précédentes, ces procédures concernent les candidats qui résident à Genève et dont le conjoint suisse n'est pas genevois mais ressortissant d'un autre canton)

1992	565
1993	305
1994	259
1995	322
1996	316
1997	414
1998	426
1999	361
2000	491
2001	505
2002	481
2003	563
2004	445
2005	392
2006	384
2007	341
2008	349
2009	294
2010	343



Enquêtes

Bien que réduite de trois postes (depuis 2008), la section des enquêtes maintient un niveau de prestation honorable permettant de clore l'année avec un nombre d'enquêtes terminées de 2155. Toutefois, les premiers signaux d'alarme commencent à clignoter, le solde d'enquêtes à conduire est supérieur aux enquêtes terminées et "flirte" avec les nouvelles demandes. Si cette tendance devait perdurer en 2011, nous serons tenu d'engager des auxiliaires à la section des enquêtes afin de ne pas préteriter les délais d'une procédure de naturalisation.

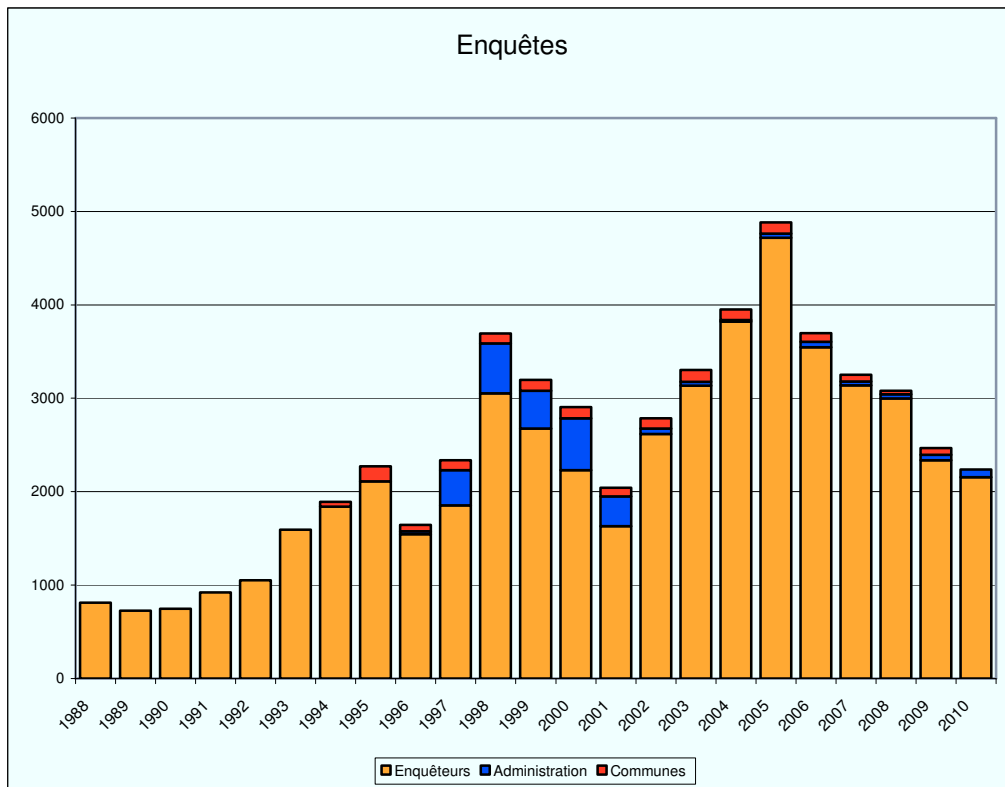
La loi sur la nationalité genevoise (A 4 05 Art. 14) permet au Conseil d'Etat de déléguer la tâche de réaliser les enquêtes aux communes qui en font la demande.

La Ville de Meyrin a demandé à surseoir à la conduite des enquêtes la concernant jusqu'à nouvel avis.

Les autres communes font principalement état de manque de personnel pour expliquer leur désintérêt pour l'accomplissement de cette tâche.

Le personnel administratif peut être appelé à rédiger des rapports qui ne nécessitent pas d'enquête. Il s'agit essentiellement de dossiers de candidats qui présentent une demande dans un autre canton et qui ont vécu à Genève dans le passé.

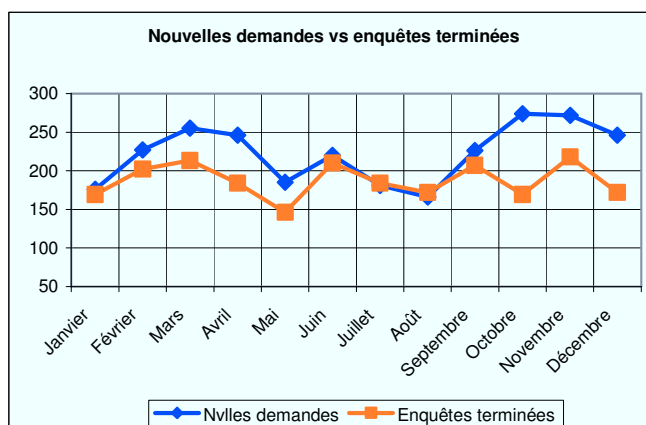
Année	Enquêteurs	Administration	Communes	Total
1988	809	0		809
1989	727	0		727
1990	750	0		750
1991	919	0		919
1992	1051	0		1051
1993	1594	0		1594
1994	1841	0	52	1893
1995	2111	0	161	2272
1996	1545	31	69	1645
1997	1855	376	105	2336
1998	3050	537	106	3693
1999	2678	401	118	3197
2000	2230	556	120	2906
2001	1631	319	91	2041
2002	2620	59	107	2786
2003	3134	41	127	3302
2004	3822	17	111	3950
2005	4719	46	121	4886
2006	3547	56	93	3696
2007	3139	39	73	3251
2008	2998	44	37	3079
2009	2337	58	72	2467
2010	2155	82	0	2237



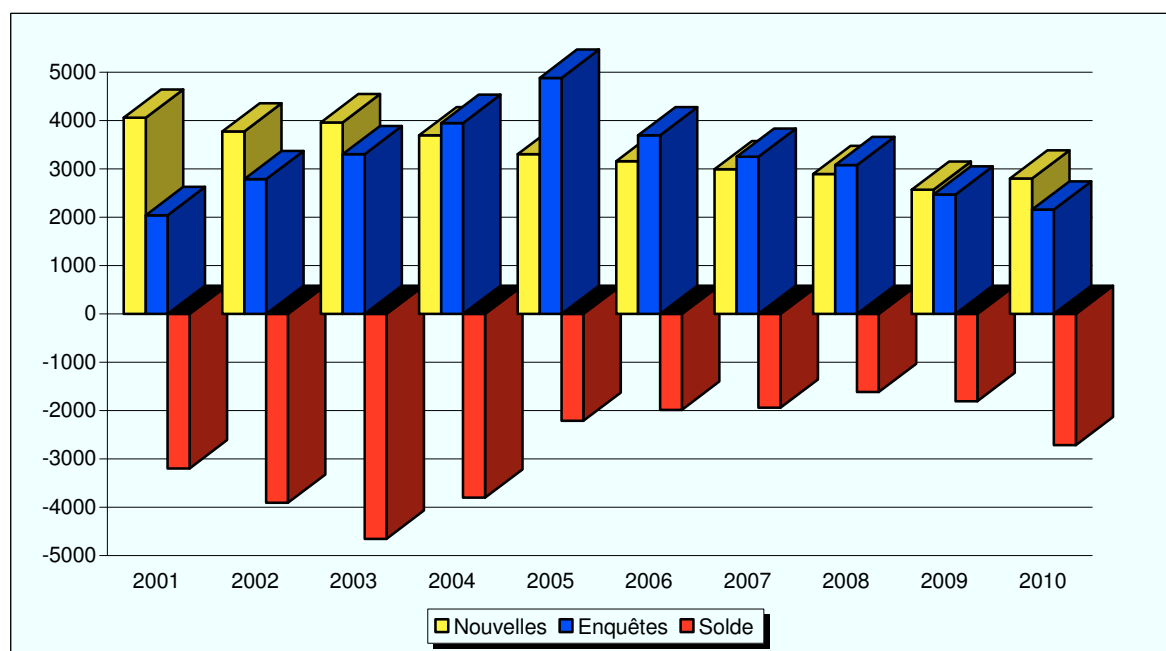
(En 2004 et 2005 l'équipe se composait de 14 personnes, soit 10 enquêteurs auxquels s'étaient joints quatre auxiliaires sur décision du Conseil d'Etat afin de faire face à l'accroissement conséquent des demandes suite à la suppression de la taxe d'admission en 2001).

Le tableau suivant permet de comprendre que nous sommes aujourd'hui face à un allongement de la durée de la procédure du fait que le nombre de nouveaux dossiers enregistrés est supérieur à celui des enquêtes conduites.

Mois	Nvilles demandes	Enquêtes terminées
Janvier	176	169
Février	227	202
Mars	255	213
Avril	246	184
Mai	185	146
Juin	220	210
Juillet	181	184
Août	166	172
Septembre	226	207
Octobre	274	169
Novembre	272	218
Décembre	246	172



Vue sur une période allant de 2001 à 2010: évolution du solde des enquêtes à conduire.



En jaune ce sont les nouvelles demandes déposées annuellement; en bleu les enquêtes conduites et en rouge la différence négative, soit le solde des enquêtes à conduire.

A fin 2003, ce solde atteignait 4654 demandes. Dès lors le Conseil d'Etat a entériné l'engagement des 4 enquêteurs auxiliaires pour une période de 24 mois.

A fin 2010 ce solde est approximativement de 2719 enquêtes à conduire. Il conviendra dans un futur proche de suivre attentivement cette évolution pour éviter de se retrouver dans la situation périlleuse de 2003.

Décisions de l'Autorité fédérale

	2009	2010
Procédures facilitées genevoises terminées par admission	445	330
Réintégrations suisses et genevoises terminées par admission	4	2
Autorisations fédérales délivrées pour le canton de Genève	1742	1133
Autorisations fédérales refusées	0	0

Décisions du Conseil d'Etat

	2009	2010
Arrêtés d'admission de Confédérés	93	105
Arrêtés d'admission de réintégration genevoise	4	10
Arrêtés d'admission d'étrangers	1884	1559
Arrêtés de refus de naturalisation	0	0
Préavis favorables adressés à l'Office fédéral des Migrations	1879	1268
Préavis défavorables adressés à l'Office fédéral des Migrations* ¹	7	7
Arrêtés de libération de la nationalité genevoise de Confédérés	0	3
Arrêté de libération de la nationalité genevoise d'étrangers	0	2

**1 Il convient de relever ici que le canton de Genève a adopté, en lieu et place de l'envoi d'un préavis négatif à l'autorité fédérale, la mise en suspens des procédures pour une année, deux ans voire plus afin de permettre au candidat de régulariser sa situation (impôts, poursuites, démonstration d'une volonté de se conformer à notre ordre juridique, stabilité professionnelle etc.) La finalité est identique étant donné qu'un préavis défavorable adressé à Berne ne barre pas définitivement la route à l'accession à la nationalité mais implique, en revanche, un accroissement de travail administratif, la procédure étant reprise à la demande du candidat. En revanche, pour des cas présentant des éléments non susceptibles de régularisation à court terme, l'envoi d'un préavis défavorable est maintenu (p. ex. condamnation récente pour des faits graves).*

En 2010, 285 dossiers ont été mis en suspens. Certaines de ces procédures ont été remises en vigueur dans des délais extrêmement courts, notamment en cas de dettes fiscales ou de poursuites mineures, lesquelles sont réglées à brève échéance pour permettre la reprise de la procédure de naturalisation, d'où l'intérêt de la démarche, notamment en matière fiscale. Les principaux motifs de suspension sont le manque de connaissance de notre langue, des condamnations récentes de peu de gravité voire des sursis en cours ou des arriérés fiscaux.

Décisions des communes

	2009	2010
Dossiers envoyés pour préavis aux communes	1870	1245
Préavis favorables des conseils administratifs ou municipaux*1	1870	1267
Préavis négatifs*2	8	9

*1 Comprend des dossiers adressés l'année précédente

*2 Taux de préavis négatifs de 0.71% en 2010 (0.43% en 2009)

Réexamens / Recours

Jusqu'au 31 décembre 2008, le Grand Conseil agissait en tant qu'autorité de réexamen, sur demande des candidats ou des communes, à la suite des décisions prises par le Conseil d'Etat. Dès le 1^{er} janvier 2009, avec l'entrée en vigueur de la loi modifiant la loi sur la procédure administrative, les contestations au sujet des décisions en matière de naturalisation sont soumises au Tribunal administratif.

	2009	2010
Recours soumis au Tribunal administratif par les communes	3	0
Recours retiré par les communes	1	0
Procédures en cours au 31 décembre	2	0

Demandes admises en 2010

En 2010, 3099 personnes ont acquis le droit de cité genevois par naturalisation ou réintégration. Ce nombre comprend les conjoints et les enfants inclus dans les demandes. (2009 : 3825, 2008: 4411, 2007: 3252, 2006: 6671, 2005: 6379).

Répartition

	<i>Dossiers</i>	<i>Personnes</i>
Naturalisations selon procédure ordinaire	1559	2556
Naturalisation selon procédure facilitée + réintégration CH+GE	332	367
Réintégration ou naturalisation de Confédérés	115	176

Demandes ordinaires terminées en 2010.

(Les données ne prennent pas en compte les procédures facilitées, de réintégration ou de Confédérés)

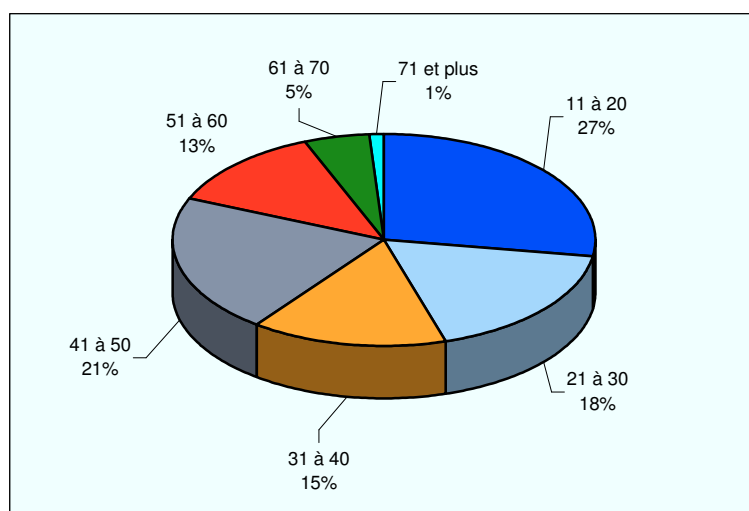
⇒ Les chiffres présentés dans les tableaux qui suivent correspondent au nombre de dossiers (1559) et non de candidats

Ils reflètent la situation à la date de l'admission des candidats par le Conseil d'Etat.

Répartition selon l'âge des candidats

30 jeunes âgés de 11 et 12 ans ont acquis notre nationalité en 2010. Le doyen était âgé de 90 ans.

11 à 20	428
21 à 30	279
31 à 40	233
41 à 50	328
51 à 60	195
61 à 70	79
71 et plus	17



Répartition selon l'état civil

Femmes Célibataires	435
Femmes mariées demande individuelle	166
Femmes mariées, époux compris	50
Femme liée par un partenariat enregistré	1
Divorcées	82
Veuves	24

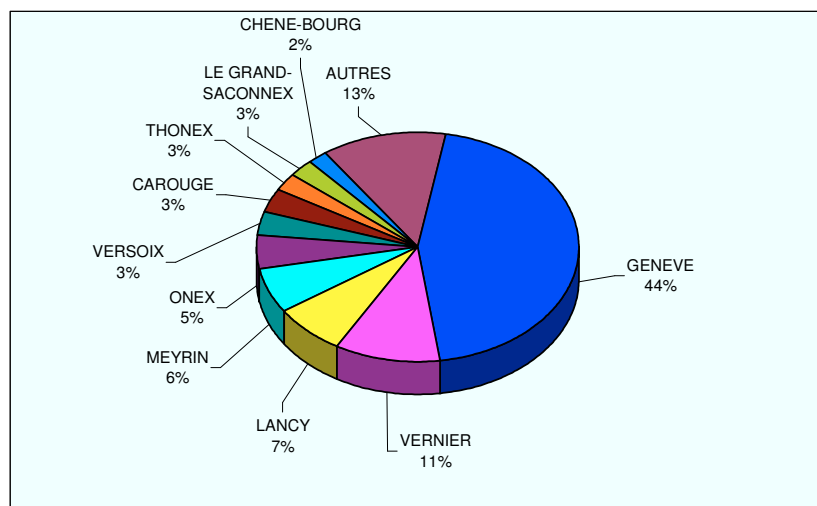
Hommes célibataires	350
Hommes mariés, demande individuelle	130
Hommes mariés, épouse comprise	263
Hommes liés par un partenariat enregistré	3
Divorcés	48
Veufs	7

Répartition par nouvelle commune d'origine

GENEVE	701	CONFIGNON	7
VERNIER	167	TROINEX	7
LANCY	111	VANDOEUVRES	7
MEYRIN	99	CHANCY	6
ONEX	72	GENTHOD	6
VERSOIX	53	PERLY-CERTOUX	6
CAROUGE	51	ANIERES	5
THONEX	40	BARDONNEX	4
LE GRAND-SACONNEX	39	COLLEX-BOSSY	4
CHENE-BOURG	31	DARDAGNY	4
PLAN-LES-OUATES	23	PUPLINGE	4
CHENE-BOUGERIES	21	AVULLY	2
COLLONGE-BELLERIVE	19	CORSIER (GE)	2
BERNEX	15	SATIGNY	2
VEYRIER	14	CARTIGNY	1
BELLEVUE	11	CHOULEX	1
COLOGNY	11	GY	1
PREGNY-CHAMBESY	9	HERMANCE	1
		JUSSY	1

Les 10 communes les plus représentées

GENEVE	701
VERNIER	167
LANCY	111
MEYRIN	99
ONEX	72
VERSOIX	53
CAROUGE	51
THONEX	40
LE GRAND-SACONNEX	39
CHENE-BOURG	31
AUTRES	195



Répartition selon les origines antérieures (115 nationalités différentes)

Il est important de préciser que les origines indiquées résultent des documents présentés lors du dépôt de la demande. Des ressortissants de pays dont la dénomination a été revue pour divers motifs (séparation, indépendance) peuvent se présenter en invoquant comme dernière origine connue celle antérieure au changement. Il en va ainsi des nombreuses identifications relatives aux pays issus de l'Ex-Yougoslavie. D'autre part, la Suisse ayant reconnu l'indépendance du Kosovo, un nombre important de candidats revendiquent cette origine mais ne sont pas en possession de documents établissant cette nationalité. Dès lors, ils sont classés sous la rubrique "non-déterminé" (sous-entendu: pays d'origine allégué).

De plus, depuis la fin de l'année 2009, des directives ont été imposées par Berne quant aux dénominations à appliquer dans la base de données "Infostar". Celles-ci ne sont pas en conformité avec les normes protocolaires internationales.

Afrique		Communauté Européenne		Asie	
Somalie	33	Portugal	309	Philippines	19
Maroc	25	Italie	132	Sri Lanka	17
Algérie	21	France	124	Inde	13
Congo (Kinshasa)	17	Espagne	115	Afghanistan	10
Ethiopie	17	Allemagne	28	Pakistan	10
Angola	15	Royaume-Uni	16	Vietnam	9
Ghana	11	Belgique	10	Chine	4
Egypte	10	Bulgarie	5	Malaisie	3
Tunisie	10	Pays-Bas	5	Mongolie	3
Rwanda	8	Roumanie	5	Indonésie	2
Cameroun	7	Suède	5	Kazakhstan	2
Erythrée	7	Pologne	4	Kirghizistan	2
Burkina Faso	5	Grèce	3	République de Corée	2
Burundi	5	Slovaquie	3	Thaïlande	2
Nigeria	5	Autriche	2	Bangladesh	1
Tanzanie	5	Hongrie	2	Birmanie	1
Togo	5	République tchèque	2	Cambodge	1
Cap Vert	4	Chypre	1		
Bénin	3	Danemark	1		
Côte d'Ivoire	3				
Maurice	3				
Rép. démocratique du Congo	3				
Guinée	2				
Kenya	2				
Madagascar	2				
Mali	2				
Ouganda	2				
Sénégal	2				
Soudan	2				
Gabon	1				
Gambie	1				
Liberia	1				
Libye	1				
Malawi	1				
Mozambique	1				
Zimbabwe	1				

Europe -CEE	
Russie	44
Kosovo	32
Bosnie Herzégovine	26
Serbie et Monténégro	14
Albanie	7
Croatie	7
Macédoine	6
Serbie	6
Ukraine	4
Belarus	1
Géorgie	1
Liechtenstein	1

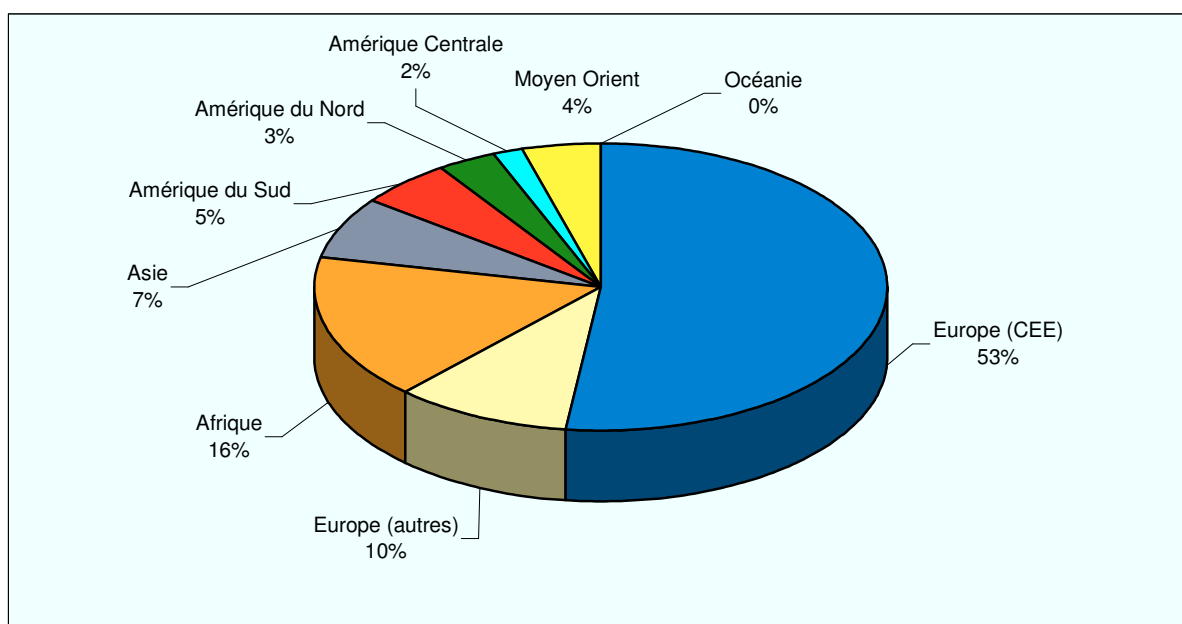
Amérique du sud	
Pérou	24
Brésil	18
Colombie	16
Equateur	8
Chili	5
Bolivie	3
Uruguay	2
Argentine	1
Venezuela	1

Amérique du Nord	
Etats-Unis	39
Canada	6
Mexique	4

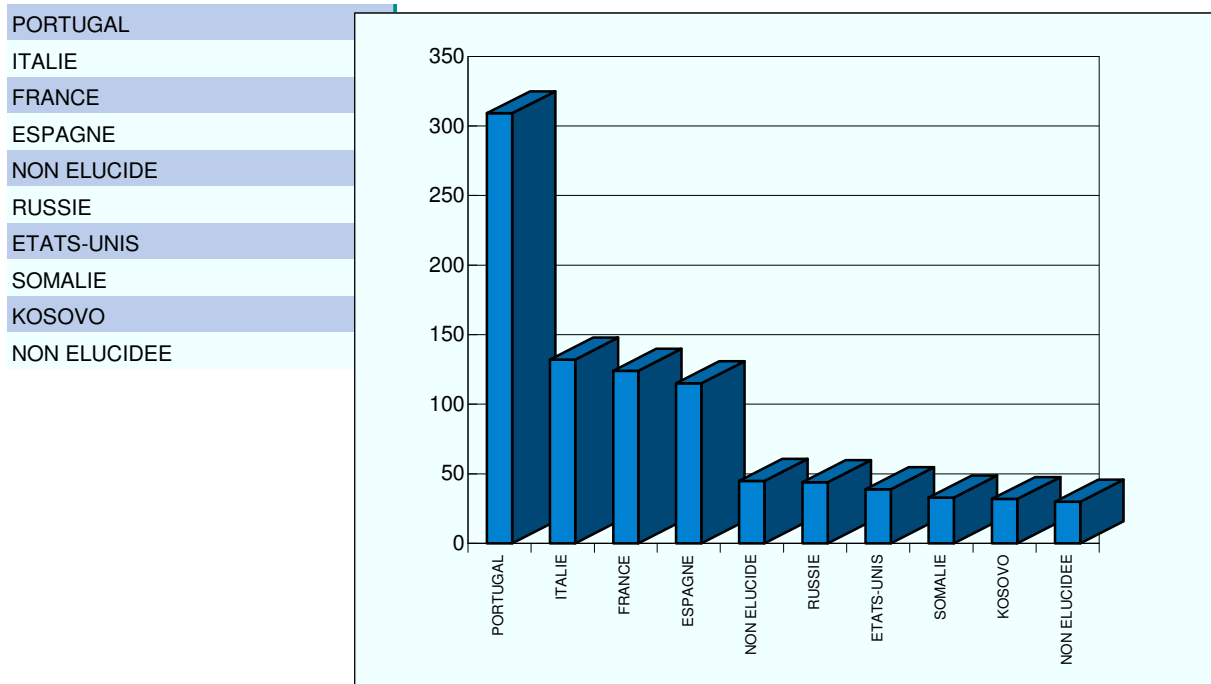
Océanie	
Australie	2

Moyen Orient	
Turquie	27
Irak	12
Iran	11
Liban	6
Syrie	3
Arabie Saoudite	1
Arménie	1
Israël	1
Koweït	1
Yemen	1

Amérique Centrale	
Cuba	10
République Dominicaine	6
Haiti	3
Costa Rica	2
Honduras	2
El Salvador	1
Guatemala	1
Nicaragua	1

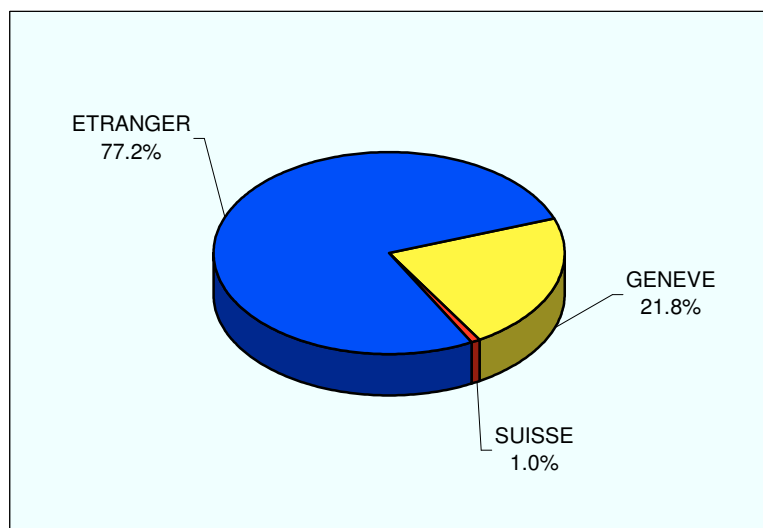


Pays d'origine les plus représentés



Répartition selon le lieu de naissance

GENEVE	340	21.81%
SUISSE	15	0.96%
ETRANGER	1203	77.16%



Rapport rédigé le 1^{er} mars 2011 / CJS et MM

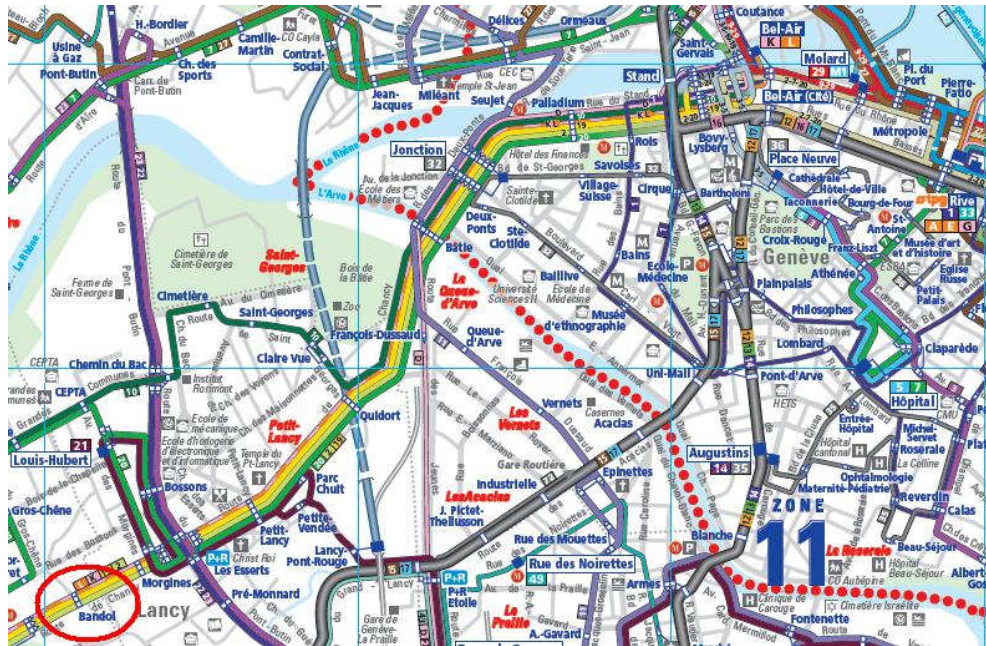
Service cantonal des naturalisations
88, route de Chancy
Onex

Adresse postale:

Service cantonal des naturalisations
Case postale 2753
1211 Genève 2
Courrier interne : B902ER
Accès TPG lignes 2, 19, K, L

Heures d'ouverture: 07h30 - 15h30

Téléphone: +41 22 546 46 00
Télécopie: +41 22 546 46 01



Page internet:
Canton de Genève: <http://www.ge.ch/naturalisations>
Confédération: <http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/buergerrecht.html>